
PERSONNEL ENSEIGNANT

Numéro : 50.26

Page 1 de 5

POLITIQUE SUR LE DÉVELOPPEMENT
DES ÉCHANGES ET DES RELATIONS
INTERNATIONALES DE L'UNIVERSITÉ
DE MONTRÉAL

Adoption

Date :
1996-03-25

Délibération :
CU-393-9

Modifications

Date :

Délibération :

Article(s) :

ÉNONCÉ DE POLITIQUE

La Politique sur le développement des échanges et des relations internationales de l'Université de Montréal s'appuie sur les principes suivants :

Article 1 DÉFINITION DE L'INTERNATIONALISATION

L'internationalisation est «le processus qui intègre une dimension internationale dans l'enseignement, dans l'apprentissage, dans la recherche et dans la fonction de service d'une université. Une dimension internationale signifie une conception, une activité ou un service qui introduit ou intègre une perspective internationale ... dans les principales fonctions d'un établissement d'enseignement supérieur.»¹

Article 2 L'INTERNATIONALISATION, UNE CONDITION DU DÉVELOPPEMENT DE L'UNIVERSITÉ

L'internationalisation de l'Université de Montréal, étant inscrite dans la mission même de l'Université, s'impose aujourd'hui comme condition de son développement. En effet, s'il est vrai que la dimension internationale des savoirs n'est pas un phénomène nouveau, la rapidité du développement des connaissances, la multiplicité des nouveaux partenariats de tous niveaux ainsi que le développement des moyens de communication font en sorte que les activités quotidiennes de recherche et d'enseignement s'inscrivent aujourd'hui, par la force des choses, dans un contexte international. Plus que jamais, les professeurs-chercheurs et les étudiants sont appelés à adopter une vision internationale.

Dans cet esprit, afin d'accroître son expertise et d'assurer une meilleure formation internationale à ses étudiants, l'Université de Montréal sent de plus en plus la nécessité de créer des alliances à l'échelle mondiale.

Article 3 L'INTERNATIONALISATION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES, LE DÉVELOPPEMENT DE NOUVELLES FORMES D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE ET L'APPRENTISSAGE DES LANGUES ÉTRANGÈRES

L'intégration d'un point de vue international dans les cours et dans les programmes d'études assure une meilleure formation aux étudiants.

La mise en valeur des cours et des programmes se rapportant aux études et aux relations internationales contribuent également à renforcer la dynamique des activités internationales de l'Université.

¹ Association des universités et collèges du Canada, «L'internationalisation dans les universités canadiennes: le nouveau paysage», février 1995, p.29.

PERSONNEL ENSEIGNANT

Numéro : 50.26

Page 2 de 5

POLITIQUE SUR LE DÉVELOPPEMENT
DES ÉCHANGES ET DES RELATIONS
INTERNATIONALES DE L'UNIVERSITÉ
DE MONTRÉAL

Adoption

Date :
1996-03-25

Délibération :
CU-393-9

Modifications

Date :

Délibération :

Article(s) :

Au plan des programmes d'études, l'internationalisation de l'Université ne saurait par ailleurs se réaliser sans la valorisation de l'apprentissage et de la pratique des langues étrangères. Cette pratique favorise les relations interculturelles et contribue au développement d'une culture et d'une compétence internationales.

L'Université doit également développer de nouvelles formes d'enseignement et de recherche susceptibles de permettre le développement et la diffusion des connaissances tant sur le plan national que sur le plan international.

Article 4 **LA MOBILITÉ ÉTUDIANTE**

Les programmes d'échanges et les stages à l'étranger pour les étudiants de l'Université de Montréal contribuent de façon importante à leur formation et les préparent à mieux répondre aux défis que pose le nouvel environnement international.

Les étudiants étrangers contribuent à l'enrichissement du contexte international de l'Université. Pour le milieu, ils représentent un enrichissement culturel et professionnel tout en contribuant à la vitalité des études supérieures et à la compétitivité de la recherche.

Ces échanges sont porteurs d'effets multiplicateurs à moyen terme fort importants tant au Québec qu'à l'étranger.

L'Université veut ainsi encourager davantage la mobilité étudiante, en particulier aux 2^e et 3^e cycles, tant par la présence des étudiants de l'Université de Montréal dans les universités étrangères que par l'accueil d'étudiants étrangers à l'Université de Montréal.

Dans un même esprit, l'Université veut faciliter la reconnaissance de la formation acquise dans le cadre d'ententes internationales.

Article 5 **RÔLE FONDAMENTAL DES PROFESSEURS-CHERCHEURS DANS LE DÉVELOPPEMENT DES ÉCHANGES ET DES RELATIONS INTERNATIONALES DE L'UNIVERSITÉ**

La collaboration des professeurs-chercheurs de l'Université de Montréal avec les meilleurs partenaires rigoureusement choisis à travers le monde pour leur compétence ainsi que la mise en contact des universités exercent un effet salutaire à l'excellence. L'internationalisation de l'Université est fondée pour une large part sur ces collaborations entre professeurs-chercheurs et sur leur participation aux vastes réseaux d'échange de personnes et de savoirs. Ce sont les professeurs-chercheurs qui, par la qualité de leurs travaux de recherche et de leur enseignement, sont à la base de l'ouverture internationale de l'Université.

PERSONNEL ENSEIGNANT

Numéro : 50.26

Page 3 de 5

POLITIQUE SUR LE DÉVELOPPEMENT
DES ÉCHANGES ET DES RELATIONS
INTERNATIONALES DE L'UNIVERSITÉ
DE MONTRÉAL

Adoption

Date :
1996-03-25

Délibération :
CU-393-9

Modifications

Date :

Délibération :

Article(s) :

L'Université encourage ainsi vivement les professeurs-chercheurs et leurs équipes à collaborer avec les meilleures compétences des pays étrangers.

L'Université encourage les professeurs-chercheurs et les unités qui, dans un cadre institutionnel d'intervention concertée, s'engagent dans des activités de développement international.

Elle encourage le regroupement de professeurs-chercheurs qui s'intéressent aux études et aux relations internationales, notamment celles qui ont une pertinence particulière pour la société québécoise.

L'Université encourage enfin les professeurs-chercheurs qui vont à l'étranger à faire valoir les intérêts et l'expertise de l'Université.

Article 6

UNE PLUS GRANDE INSTITUTIONNALISATION DES ÉCHANGES

La collaboration entre les professeurs de l'Université de Montréal et leurs collègues des établissements étrangers devrait, dans la mesure du possible, dépasser le cadre des relations individuelles et, dans un esprit de concertation, s'inscrire dans les intérêts des unités d'enseignement et de recherche. Dans un esprit d'équilibre entre l'action individuelle et l'action collective, tout en encourageant les initiatives des professeurs, les départements, les facultés et l'Université sont appelés à assurer une cohérence des activités internationales et à en maximiser les retombées positives sur leurs activités d'enseignement et de recherche.

Article 7

**L'IMPORTANCE DES PROFESSEURS-CHERCHEURS INVITÉS
ET DES STAGIAIRES POSTDOCTORAUX ÉTRANGERS**

Les professeurs-chercheurs invités et les stagiaires postdoctoraux étrangers constituent une composante importante de la dynamique d'évolution des études supérieures et de la recherche.

L'Université veut ainsi encourager la présence de ces spécialistes étrangers sur le campus et faire en sorte que l'ensemble des unités d'enseignement et de recherche profitent de leur expertise.

Article 8

LE RESPECT DES IDENTITÉS ET DES DIFFÉRENCES

Il existe des façons fort différentes de percevoir et d'aborder l'enseignement et la recherche. En s'internationalisant, l'Université doit respecter les identités et valoriser les différences entre pays. L'Université doit chercher à mettre en valeur et à exploiter ces différences.

PERSONNEL ENSEIGNANT

Numéro : 50.26

Page 4 de 5

POLITIQUE SUR LE DÉVELOPPEMENT
DES ÉCHANGES ET DES RELATIONS
INTERNATIONALES DE L'UNIVERSITÉ
DE MONTRÉAL

Adoption

Date :
1996-03-25

Délibération :
CU-393-9

Modifications

Date :

Délibération :

Article(s) :

Article 9 **DES ESPACES À PRIVILÉGIER**

Par vocation et par choix, l'Université de Montréal est ouverte à l'universalité des cultures. À titre de grande université de langue française en Amérique du Nord, l'Université de Montréal est toutefois appelée à jouer un rôle particulier au sein de la Francophonie, notamment en France, en Europe et en Afrique.

Dans le contexte de l'Accord de libre-échange nord-américain et d'un rapprochement avec les universités d'Amérique latine, l'Université est également appelée à accorder une attention particulière à ses relations avec les universités des États-Unis, du Mexique et de l'Amérique latine.

Consciente de l'importance grandissante du rôle que joue l'Asie sur la scène internationale, l'Université entend consolider et développer ses liens de coopération avec les universités de cette région, notamment avec les universités chinoises, japonaises et vietnamiennes.

L'Université entend ainsi soutenir les professeurs-chercheurs et les unités qui, dans un cadre institutionnel d'intervention concertée, s'engagent dans des activités de coopération avec des partenaires des pays du Nord comme du Sud. La consolidation des liens entre les institutions des pays industrialisés et des pays en développement contribue de façon marquante à l'internationalisation de l'Université.

En raison du rôle prééminent qu'elle joue à Montréal et au Québec, l'Université est aussi appelée à prendre en compte le caractère multi-ethnique et international de la région montréalaise ainsi que les objectifs que poursuit le Québec au plan international.

Article 10 **LE PARTENARIAT AVEC LES SECTEURS PUBLIC ET PRIVÉ**

Compte tenu des attentes élevées de la société en matière de formation et de recherche et compte tenu des conditions souvent exigeantes dans lesquelles se réalisent les projets de recherche d'envergure, l'Université, tout en défendant son autonomie et la liberté d'enseignement et de recherche, doit consolider et multiplier ses liens avec les secteurs public et privé pour mener à bien ses activités internationales.

Article 11 **LA VALORISATION DES ACTIVITÉS INTERNATIONALES**

La valorisation de l'internationalisation au sein même de l'Université est essentielle au développement et au rayonnement de l'Université. Cette valorisation passe, entre autres, par la mise en place de mécanismes d'information, de concertation et de coordination des activités internationales de l'Université.

PERSONNEL ENSEIGNANT

Numéro : 50.26

Page 5 de 5

POLITIQUE SUR LE DÉVELOPPEMENT
DES ÉCHANGES ET DES RELATIONS
INTERNATIONALES DE L'UNIVERSITÉ
DE MONTRÉAL

Adoption

Date :
1996-03-25

Délibération :
CU-393-9

Modifications

Date :

Délibération :

Article(s) :

Article 12 APPLICATION DE LA PRÉSENTE POLITIQUE

L'application de la présente politique relève du vice-recteur responsable de la coopération internationale, qui peut déléguer ses responsabilités aux unités et aux personnes qu'il désigne. Elle se fait en concertation avec les unités d'enseignement et de recherche.

Les principaux acteurs de la mise en oeuvre de cette politique sont les professeurs-chercheurs de l'Université, leurs collègues étrangers ainsi que les étudiants.

Se rapportant au vice-recteur responsable de la coopération internationale, la Commission d'orientation en matière de coopération internationale, créée par l'Université en 1993 et composée de professeurs-chercheurs et d'un représentant du Conseil de l'Université, a par ailleurs le mandat de conseiller la direction de l'Université sur le développement des activités internationales de l'Université et de formuler toute recommandation utile quant à leur promotion.

Créé en 1987 et présidé par le doyen de la Faculté des études supérieures, le Comité des échanges interuniversitaires procède, entre autres, à l'examen des projets proposés dans le cadre des programmes d'échanges mis en oeuvre par les gouvernements, les organismes subventionnaires et les organisations internationales.

Le Bureau de la coopération internationale est désigné comme l'unité chargée d'appliquer la présente politique de façon courante. Son rôle en est un de démarcheur, de soutien et de service aux professeurs-chercheurs, aux étudiants et aux unités, notamment lors de l'étape de la recherche de financement dans le cadre de projets de coopération internationale.

En matière de partage des frais indirects liés aux contrats et subventions à caractère international, l'Université applique les mêmes règles qu'elle s'est données dans le cadre de sa politique des frais indirects en recherche.